

« Réaliser les droits culturels dans les territoires ? »

Mardi 27 Mai 2014 au Palais du travail de Villeurbanne,
9 place Lazare Goujon, 9h-16h

Journée de restitution du projet « Observation de l'effectivité des droits culturels à l'échelle de l'agglomération lyonnaise »

Projet initié et porté par : Culture pour tous, le Centre Culturel Oecuménique (CCO) de Villeurbanne et l'Institut Interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de Fribourg (IIEDH).

Journée réalisée en partenariat avec : Réseau Culture 21, l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et le Centre Max Weber.

Partenaire-financeur : Ville de Villeurbanne.

Présentation de la démarche d' « Observation participative de l'effectivité des droits culturels à l'échelle de l'agglomération lyonnaise »

Origine, bilan et perspectives :

Je suis Anne Aubry, doctorante en sociologie et anthropologie politique au Centre Max Weber, Université Jean Monnet de Saint-Etienne. En tant que coordinatrice de cette journée et membre du groupe de travail, la tâche m'a été confiée de vous présenter le bilan de la première phase exploratoire de la démarche d' « observation participative de l'effectivité des droits culturels à l'échelle de l'agglomération lyonnaise ».

Pour ce faire, je vais faire une synthèse de la synthèse que vous pouvez retrouver dans le livret et que vous aurez tout le loisir de lire tranquillement.

Je vais énoncer plusieurs points : pourquoi cette démarche ? Comment s'est-elle déployée ? Et enfin quels premiers résultats pouvons-nous en retirer ?

1) Pourquoi cette démarche ?

Je vais partir de mon expérience personnelle pour vous expliquer ce qui m'a poussé à m'intéresser aux droits culturels et à prendre part à la démarche, non pas que j'aime particulièrement raconter ma vie mais parce que je pense que mon propre intérêt pour le référentiel des droits culturels peut aider à comprendre les raisons pour lesquelles d'autres acteurs, quels que soient leurs domaines d'activité sont attirés, intéressés par la question des droits culturels.

En effet, je m'aperçois aujourd'hui qu'à chaque expérience vécue j'interrogeais finalement toujours quelque chose qui était de l'ordre des dimensions culturelles des pratiques exercées.

Dans le groupe de musique dont je faisais partie, il était par exemple question de voir comment un petit groupe autonome faisait pour trouver des espaces pour exprimer son style de musique. Lorsque j'étais assistante d'éducation en collège, je me demandais pourquoi les ressources culturelles présentes dans un établissement devraient être laissées à sa porte plutôt que de servir de levier pour un enrichissement collectif ? Lorsque j'ai repris mes études dans le Master InPACT, Ingénierie de Projet, Action communautaire et territoire, à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, j'interrogeais par exemple la notion de participation,

notamment dans le cadre d'un projet mémoriel mené sur un quartier dit « sensible » de Saint-Etienne.

Après ces expériences là, je suis entrée en doctorat par le biais d'une recherche-action au CCO sur les pratiques interculturelles et la question du patrimoine d'une telle structure qui ne s'appuierait justement pas sur des objets ou un cadre bâti mais bien sur les pratiques développées et les types de relations, de connexions instaurées.

J'ai interrogé également le cadre éthique des droits de l'homme, posé au fondement de l'activité du CCO et ce, depuis 50 ans. Et là encore j'interrogeais l'efficacité de ce cadre éthique, comment ce cadre éthique permettait de comprendre pourquoi les pratiques existantes du CCO étaient ainsi faites. Par ailleurs, ces pratiques ont bien sûr évolué depuis 50 ans et se posait donc la question de l'interprétation du cadre éthique pour trouver des pratiques correspondantes dans différents contextes d'action et ce, dans une réflexivité constante. J'étais donc dans ce type de questionnement et notamment éthique quand j'ai appris la tenue de la première séance du groupe de travail sur les droits culturels, le 9 mai 2012... Les droits culturels ? Qu'est-ce que ça venait faire là ? Qu'est-ce que ça pouvait apporter de plus ?

J'ai très vite appris que cette démarche était initiée parce qu'il y avait eu la rencontre publique intitulée « Violence et pauvreté culturelle » organisée en janvier 2012 par Culture pour tous et le CCO et pour laquelle Patrice Meyer-Bisch était invité à exposer le référentiel des droits culturels.

Au vue de l'impact positif de cette rencontre auprès des acteurs. Fernanda Leite, directrice du CCO, Audrey Pascaud, Déléguée Générale de Culture pour tous et Patrice Meyer-Bisch de l'IIEDH ont pris l'initiative de constituer un groupe de travail invitant toutes personnes et/ou structures de divers domaines d'activité, situées dans l'agglomération lyonnaise, à analyser leurs pratiques au regard du référentiel des droits culturels et surtout à mettre en partage leurs réflexions.

En delà des objectifs formalisés de ce projet-démarche que vous pouvez retrouver dans le livret, l'objectif global, il me semble, est bien de trouver un espace et un temps pour avancer collectivement sur le questionnement des dimensions culturelles des pratiques, que peuvent se poser bon nombre d'acteurs comme j'avais pu me le poser dans mon parcours : les dimensions culturelles des pratiques c'est-à-dire, leur sens, leur valeur, leur mode opératoire et donc finalement la « culture » au sens large du terme et pas seulement dans sa dimension artistique.

Je crois que la force de la démarche et l'intérêt qu'elle suscite se trouve dans la combinaison d'analyses collectives des pratiques et l'apport d'un référentiel qui permet de poser justement les enjeux autrement, de changer de paradigme sur la façon d'analyser les pratiques.

2) Comment cette démarche s'est-elle déployée :

Nous avons eu 11 séances de travail, à raison d'une tous les deux mois à peu près + Une journée de formation le 18 avril 2013 à l'ENS de Lyon.

Dans ce groupe de travail il s'agissait de prendre le temps d'élaborer collectivement une méthode d'analyses des pratiques au regard du référentiel des droits culturels et de développer des outils : cas d'école / Cartes des parties-prenantes et chaîne de valeur.

Il s'agissait aussi de faire émerger des problématiques transversales aux acteurs présents et de les traiter collectivement, notamment en thématisant les différentes séances du groupe de travail.

Très concrètement le déroulement d'une séance « type » : c'est 4h de travail organisé en atelier qui permet à chacun de parler, de discuter de la pratique étudiée et d'expérimenter les outils développés et avec ensuite un rassemblement pour synthétiser les questions posées et les éléments de réponses apportés. Vous trouverez un exemple des questions posées collectivement en séance dans le livret en p.19.

Dans ces séances de travail, il s'agit autant de mettre les pratiques à l'épreuve des droits culturels que de mettre les droits culturels à l'épreuve des pratiques.

Finalement c'est vrai que le référentiel des droits culturels peut susciter la curiosité et être attirant. Dans ce groupe de travail il s'agit bien d'aller au-delà de cette intuition des acteurs pour passer à l'exploration réelle de ce référentiel et ainsi comprendre ce qu'il peut générer en terme d'analyse des pratiques, qu'est-ce qu'il génère dans les pratiques elles-mêmes. C'est pour ça que nous avons là un processus dans lequel la posture des acteurs présents évoluent : de la curiosité on passe à une posture de recherche et d'exploration effective.

On a besoin de savoir ce que ce référentiel produit pour qu'il ne reste pas de l'ordre du texte incantatoire ou consensuel : Non, là il s'agit de le mettre à l'épreuve, de voir ce qu'il permet de questionner ? Quels sont les enjeux ? Comment ça peut prendre corps dans la pratique etc.

La force principale de ce groupe de travail est l'hétérogénéité des membres qui le composent (étudiants, chercheurs, bénévoles, professionnels des domaines de l'insertion, du social, du culturel, de l'économie, du politique, de l'éducation et de la formation) permettant la mise en partage de différentes ressources et la diversité des regards analytiques.

De plus, ce groupe à géométrie variable reste ouvert à tout acteur intéressé et ce, à chacune des séances.

Ces principes sont les conditions d'une démarche effectivement inclusive.

Il est aussi essentiel de dire que la démarche repose pour une grande part sur un engagement individuel. Cette posture des membres du groupe donne la preuve et met en valeur l'implication et l'engagement des professionnels, futurs professionnels ou bénévoles dans leurs activités, la conscience de leur responsabilité face aux enjeux auxquels ils ont affaire au quotidien ainsi que la nécessité urgente de considérer, valoriser leur capacité réflexive quant à leur pratique pour qu'ils aient prise sur elles, pour pouvoir les améliorer suivant les valeurs portées.

Cette démarche originale issue de la société civile, c'est important de le souligner, est exploratoire et expérimentale. Son principe est de s'affiner au fur et à mesure de la tenue des séances suivant la participation et la contribution des membres du groupe de travail.

Donc au total, plus **d'une centaine de personnes** ont participé à la rencontre publique de janvier 2012.

72 personnes sont venues au moins une fois aux séances du groupe de travail.

80 personnes ont participé à la journée de formation du 18 avril 2013.

Donc finalement un réseau d'acteurs s'est constitué permettant les échanges, la circulation des documents ressources et des informations concernant d'autres démarches d'analyse des pratiques au regard des droits culturels.

30 fiches de cas d'école, cartes des parties prenantes et/ou chaînes de valeurs ont été réalisées.

Les séances se sont déroulées dans au moins 7 lieux différents (CCO, Ecole Nationale Supérieure de Lyon, TNP de Villeurbanne, Musée des moulages, Banlieues d'Europe, Le Rize, Théâtre des Asphodèles).

La circulation de cette démarche dans divers lieux est essentielle. Cela permet d'impliquer les membres du groupe à différents niveaux d'organisation et d'aller à la rencontre des acteurs du territoire.

3) Quels sont les premiers résultats de la démarche ?

L'intérêt de cette démarche est dans son processus. Il n'est pas question d'apporter des réponses toutes faites mais de considérer la singularité de chaque situation pour trouver les leviers permettant une plus grande effectivité des droits culturels.

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous pouvons évoquer quelques éléments sur lesquels nous avons travaillé :

Sur le changement de logique d'action : comment prendre en compte par exemple les ressources des personnes et d'un territoire dans le projet ou l'action menée.

Sur la question de l'accès à l' « offre culturelle » :

Comment circulent les références culturelles dans l'espace public ?

Que fait-on du droit à la personne de s'exprimer dans sa singularité, dans son cheminement propre ?

Comment fait-on pour prendre en compte la diversité des codes culturels ?

Comment sont opérées les mises en relations entre les personnes, les institutions, les lieux, les temps, les œuvres pris au sens large du terme (pas seulement les œuvres artistiques) etc. ?

Quels sont les acteurs qui contribuent à ces mises en relation ?

Sur la question de la temporalité des acteurs notamment dans une action multi-partenariale qui implique également un questionnement sur les diverses logiques d'action à l'œuvre et co-présentes dans une action. Comment faire pour que cela soit une force, une ressource pour agir ?

Sur la question de l'évaluation des pratiques :

Trouver des indicateurs d'évaluation qui correspondent aux valeurs, qui sous-tendent et permettent de comprendre le sens des pratiques des acteurs.

Des indicateurs d'efficacités des valeurs et pas seulement d'efficacité suivant des critères délivrés unilatéralement par les financeurs par exemple mais aussi par d'autres producteurs de normes.

Sur la problématique des catégories cadrant l'action :

L'identité d'une personne peut-elle être réduite à l'appartenance à une catégorie ? Nous pouvons répondre que non... ça paraît évident mais dans ce cas il paraît essentiel de discuter des termes que nous pouvons employer (« bénéficiaires », « usagers », « structures culturelles versus structures sociales » etc.) : comment ces catégories agissent bien souvent malgré nous sur les relations des parties-prenantes d'un projet, d'une action ?

Il en va de même sur la qualification des territoires de l'action :

Qu'est ce que cela fait aux relations d'intervenir par exemple en zone « CUCS » (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) ? Quelles questions cela pose et dans ce cas comment définir, parler de son territoire d'action en d'autres termes ?

Pour finir, prendre en considération la personne (seule ou commun), comme il est dit dans la déclaration des droits culturels, pose la question de ce que nous faisons avec la notion de communauté dans les pratiques.

Certaines pratiques ne contribuent-elles pas à cloisonner des communautés ? Peut-on continuer à agir sans reconnaître le fait que les communautés sont importantes pour toutes personnes ? Ne devrait-on parler en terme de communautés d'expérience plutôt que de communautés figées sur une référence ou en conflit/concurrence avec d'autres ?

Voilà pour le petit tour des éléments sur lesquels nous avons pu travailler en séances.

Conclusion :

Cette phase exploratoire a permis d'accumuler des données d'expérience (tant sur la démarche en elle-même que sur les pratiques des acteurs impliqués) et de capitaliser ces données pour les faire circuler.

L'intérêt de cette démarche est dans son développement au long-cours pour privilégier l'approfondissement des analyses. Il est bien question du développement d'un processus où les règles du travail collectif, les règles de précautions nécessaires aux débats se sont énoncées au fur-et-à-mesure pour que les éléments d'analyse collective apportent réellement aux membres du groupe de travail.

Il apparaît clairement que, par l'observation participative et collective, nous modifions ce que nous observons, nous transformons déjà la pratique analysée et nous nous formons collégalement.

En effet, les discussions qui ont eu cours dans les différentes séances de travail ont permis une interconnaissance des acteurs. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas seulement de s'arrêter à la lecture d'un programme ou d'un organigramme ou à l'écoute d'un discours lissé sur les pratiques mais d'entrer véritablement dans différentes logiques d'action.

De ce fait, c'est aussi le patrimoine actif de toute pratique (auquel on ne pense pas suffisamment à mon sens) qui est mis en partage et ce notamment par l'énonciation des références des uns et des autres pour agir.

Une relation de confiance s'est instaurée, suffisante pour dévoiler et partager les problématiques des pratiques analysées. Et c'est bien cette honnêteté analytique qui permet justement d'assumer collectivement nos responsabilités face aux enjeux que soulèvent les droits culturels dans les pratiques.

Voilà, pour cette présentation de la démarche d'observation participatives de l'effectivité des droits culturels à l'échelle de l'agglomération lyonnaise ». Pour plus d'informations sur ce genre de démarche vous avez à votre disposition le présent livret de cette journée et le site www.droitsculturels.org

Nous pouvons désormais passer aux perspectives de cette démarche. Il est justement question d'émettre collectivement des perspectives aujourd'hui même. Mais pour cette partie, je vous laisse maintenant entre les mains de Fernanda Leite et d'Audrey Pascaud qui vont vous expliquer comment nous allons procéder.

Je vous remercie de votre attention.